



Une récolte compromise par la COVID-19

Les annonces de confinement faites par le Président de la République mercredi soir risquent d'être fortement préjudiciables pour la filière oléicole en cette période cruciale de récolte.

Certes les activités agricoles semblent bien autorisées ce qui va permettre aux oléiculteurs ayant le statut d'agriculteur et aux moulins de continuer à travailler et ainsi récolter et extraire l'huile des olives.

Toutefois, plus des deux tiers des oléiculteurs français sont des amateurs, souvent passionnés, mais sans le statut d'agriculteur. Ils sont retraités, salariés, professions libérales, artisans (...), ont entre 10 et 250 oliviers et représentent plus du tiers de la production française d'huile d'olive. Or, compte tenu des mesures annoncées, s'ils ne bénéficient pas d'une dérogation, ils ne pourront pas se rendre dans leur verger pour récolter et ensuite porter leurs olives au moulin.

Alors que la récolte bat son plein, cette annonce de confinement tombe au plus mal pour la filière oléicole française.

Les olives sont un fruit fragile qui doit être récolté à bonne maturité et dont l'huile doit être extraite dans les 24-48 heures après récolte. Si les oléiculteurs amateurs ne peuvent ramasser leurs olives, cela peut avoir des conséquences graves :

- risque de développement de parasites sur les olives qui ne seront pas récoltées et resteront sur les arbres,
- moins d'activité et beaucoup moins d'huile d'olive à commercialiser pour les moulins. Une catastrophe même pour certains dont les volumes sont assurés uniquement par ces oléiculteurs amateurs,
- mise en péril de l'ensemble des acteurs de la filière oléicole française.

Ainsi, 1 500 tonnes d'huile d'olive seront perdues, un tiers de la production, ce qui représente 30 millions d'euros. Une catastrophe après une petite production l'année dernière et cette année encore !

Dès mercredi soir, l'interprofession, France Olive, accompagnée des associations et syndicats du secteur (notamment le syndicat national des mouliniers et la fédération des coopératives oléicoles françaises), s'est mobilisée pour obtenir une dérogation et permettre ainsi aux oléiculteurs amateurs de se rendre dans leurs oliveraies pour récolter leurs olives puis pour les apporter au moulin. Un courrier a été adressé aux préfets des régions et des départements oléicoles en ce

sens et aux parlementaires pour leur demander d'appuyer cette demande.

Notre démarche n'entraîne pas de risque majeur pour la population puisque pendant la récolte les amateurs sont isolés dans les oliveraies, et qu'il n'y a donc pas de mélange de population ni d'accroissement des contacts. Nous demandons juste que ces oléiculteurs puissent récolter leurs olives dans leur verger et apporter leurs olives au moulin dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Nous sommes conscients que d'autres filières ont autant, voire bien plus de difficultés que nous, nous pensons aux restaurateurs, à l'évènementiel, à la culture notamment, avec lesquels nous sommes solidaires, simplement **la récolte n'a lieu qu'une seule fois par an.**

Contact presse :

Alexandra PARIS, directrice du Pôle Communication & économie
Tél. : 06 08 61 15 50 / alexandra.paris@franceolive.fr

www.franceolive.fr

www.huiles-et-olives.fr

